LE COIN DE LA FAMILLE

ADAPTATION

La raréfaction des tissus devenant de plus en plus grande, il est indispensable de tirer le meilleur parti possible des vêtements démodés ou usagés.

Pour cela, évitez soigneusement toute erreur de coupe ou de goût qui accuserait la transformation.

Vous avez un tailleur démodé, je suppose, vous avez plusieurs moyens de le transformer d'une manière charmante et bien différente.

D'abord, vous pouvez obtenir un deux-pièces très pratique, en laissant votre jupe telle quelle, et en coupant votre jaquette à la taille. Vous montez cette dernière, légèrement blousante, sur une ceinture de même tissu. Laissez les revers et le col à leur place, faites un boutonnage devant. Vous aurez là un blouson, qui, avec votre jupe, formera un délicieux ensemble. Vous l'accompagnerez d'un chemisier de lainage ou d'une blouse de lingerie, selon l'heure.

Si vous préférez une robe, cela est très facile. Une fois votre jaquette coupée à la hauteur de la taille, cousez-la après votre jupe. Puis supprimez entièrement le haut de votre corsage, de manière à obtenir un large décolleté que vous borderez d'un biais de deux centimètres environ de large.

Vous pouvez garnir ce décolleté d'un plastron de dentelle ou de lingerie.

Si vous voulez agrémenter votre toilette d'un peu plus d'originalité, vous pouvez tailler dans la basque, que vous avez supprimée à votre jaquette, deux grandes poches que vous fixerez, soit à la ceinture de votre blouson, soit à votre robe à la hauteur des hanches. Vous pouvez les border d'un petit liseré, de piqué plane, ou d'un gal dépassant écossais.

Quelle que soit la forme choisie par vous, l'une ou l'autre de ces deux toilettes vous apportera une nouvelle tenue sobre et chic.

Marie GUYON.

Redevenir femmes

Plus que jamais en notre époque de désarroi, alors que nous subissons toujours le lourd handicap de la défaite, le Foyer français réclame une atmosphère réconfortante et douce. Pour que nous puissions retremper nos cœurs et nos âmes et mériter des jours meilleurs, il faut à notre vie quotidienne des tableaux apaisants.

C'est la femme, l'épouse, la mère, qui doit être la vestale de l'espoir. Or, pour jouer notre rôle avec toute la délicatesse et le tact qu'exigent les circonstances, il nous faut garder notre charme essentiel, notre vraie raison d'être : la féminité.

Trop d'habitudes et de modes garçonnières nous ont, dans les années qui précédèrent le grand drame, inclinées à la masculinisation. Reconnaissons que cette manie — qui prenait pour excuses les exigences de la vie moderne et des sports — allait de pair avec un certain relâchement des mœurs. C'était un des aspects sans nombre de cette « facilité » qui nous a fait tant de mal ; qui nous a peu à peu avenglées au point de nous priver des réactions salvatrices.

Le Maréchal a eu raison de nous rappeler notre destin. Il tient en deux mots bien français : « équilibre et harmonie ».

Equilibre physique et moral qui réclame le retour aux traditionnelles vertus, harmonie qui doit se refléter dans les moindres détails de notre existence et singulièrement dans l'allure générale de notre toilette et de notre comportement.

Aussi bien le devoir, sur ce plan si important pour toute femme, se confond avec notre intérêt bien compris. Nous devons enfin ouvrir les yeux et nous apercevoir que nos mœurs d'androgynes nous faisaient perdre, sans compensations appréciables, notre prestige le plus sûr. En prétendant participer au libertinage des hommes, nous nous privions de notre ascendant sur le sexe fort et lentement, mais surement, nous détrusions de nos mains cette exquise galanterie dont nous étions les royales bénéficiaires.

Brisons donc résolument avec ce passé néfaste, avec cette erreur de notre imagination, redevenons femmes intégralement de mentalité, d'attitude et de mise.

Quels avantages ne trouverons-nous pas à cette conversion. Abandonnant sans regret le trop aimpliste accoutrement emprunté à nos compagnons de route, nous retrouverons toutes les grâces aériennes de la vraie coquetterie : les robes à taille qui font valoir nos formes effinées, les colifichets de nos aïeules et les dessous vaporeux que nous avions stupidement troqués contre les douteuses inventions des lingères Yankees...

Et grâce à cette féminité que seuls d'aveugles puritains pourraient croire inutile ou nuisible à l'ambiance familiale, nous redeviendrons ce que nous n'aurions jamais dû cesser d'être : les reines incontestées de nos foyers, où revivront, avec notre souveraine influence toutes les valeurs de la famille française, gages d'un avenir rédempteur.

Hervé CHAILLOUX

EPILEPSIE

efficacement combattue par
ANTI-EPILEPTIQUE DE LIEGE
Résultat certain. Supprime les crises
Laboret Fanyau, Lille. Tres Phies

Soins de beauté et d'hygiène

Tous les matins si possible, un tub froid suivi d'une vigoureuse friction et d'une douche froide sur les seins à l'aide d'une grosse éponge est indispensable.

Deux fois par semaine, au lieu d'une friction alcoolisée, vous pouvez faire un massage de tout le corps avec la solution suivante :

Huile d'amandes.....	100 gr.
Beaume de tolu.....	2 gr.
Benjoin.....	2 gr.
Essence de citron....	5 gouttes

Quelle que soit l'heure à laquelle vous vous couchez, vous devez vous démaquiller profondément.

Une simple tisane bue quotidiennement, vous gardera fraîcheur et fermete et vous préservera des rides. C'est tout simplement une tasse de tisane d'hysope que vous buvez avant votre petit déjeuner.

N'oubliez non plus le brossage des cheveux, non seulement parce qu'il assure la santé des cheveux, mais surtout parce que ce brossage, en tirant muscles et épiderme par la racine des cheveux vers les tempes, préserve de l'affaiblissement des muscles et des bajoues.

Dormez au moins huit heures par nuit. Car n'oubliez pas qu'une nuit de veille se pare toujours par une ride, une flétrissure du regard, un teint terni.

Le bracelet et la mode

Le manque de mesure qui se fit sentir un peu partout ces dernières années, mit en honneur le goût des bijoux voyants.

Seuls le nombre et l'éclat semblaient compter : et la juxtaposition se faisait sans égard pour le motif ou la composition de ces véritables tours de Babel joaillières...

De la valeur artistique dans la composition de ces bracelets, il n'était pas question, sauf dans quelques cas isolés. On assistait à une véritable inflation de bijoux.

Par bonheur, cet état de choses ne dura pas et le bon goût français a repris le dessus.

Et on revient aujourd'hui au principe essentiel de la joaillerie, qui veut qu'un bijou tire sa valeur autant de l'art de son créateur que des pierres et des métaux précieux qui le composent.

On comprend aussi qu'un même bijou ne peut convenir indifféremment à toutes, mais qu'il doit, comme la toilette, s'harmoniser avec la personnalité de la femme qui le porte et en quelque sorte, la compléter.

De là est né le bijou moderne. Une de ses variétés : le bracelet-manchette est par la sobriété de sa composition et la pureté de ses lignes, un des chefs-d'œuvre du goût moderne.

Les différents modèles faits de platine et de brillants ne sont pas seulement des merveilles d'élégance, ils sont aussi étudiés pour cadrer avec tous les budgets.

Et ce qu'il y a de plus admirable, c'est que les différents motifs de ces bracelets peuvent, grâce à d'ingénieux dispositifs, se démonter instantanément et se porter tour à tour à la foia en clips, en brochea, en boucles d'oreilles ou en bijoux pour les cheveux.

POUR VOS CHEVEUX comme Avant la Guerre

Nous garantissons à tout acheteur que les lotions qu'il recevra en échange du Bon ci-bas contiennent toujours les ingrédients de base qui en ont fait la réputation bien avant guerre : la *pilocarpine* dans la lotion " Pilocarpia " — *l'huile de pétrole* dans le pétrole " Ourol ". **La Santé du** Si vos cheveux tombent, **Cuir Chevelu** : trop secs ou trop gras (séborrhée), avec pellicules, massez le cuir chevelu avec la lotion " Pilocarpia ", à base de pilocarpine, régulateur des fonctions du cuir chevelu, puissant excitateur de la pousse des cheveux. Résultats étonnants chenies chauves en quelques jours, *des toufies en 1 mois, des mèches en 3 mois.* **La Toilette de** Pour être bien peigné, **la Chevelure** : avec de beaux cheveux dociles et lustrés, employez le pétrole " Ourol ", à base d'huile de pétrole qui pénètre la substance du cheveu pour le nourrir, le vitaliser. Coif., pharm., parfum.

BON de PRIOARRÉ 1 flacon de Pilocarpia ou d'Ourol

nesse sportive, 6, rue Pierre-Curia ; Bonduas : même organisateur que la 5. section masculine.

7 juin. — Sin-le-Noble : La Saint-Martin, 5, rue H.-Gasquière.

10 juin. — Landrecies : Mairie ; Lomme : Renaissance des Chaminots, 15, avenue La Lillinise ; Marquillies : Directeur d'école ; Orchies : Stade Orchésien, 25, rue du Bellain.

20 juin. — Mercoing : M. Cabot. Jeune France de Bantouzelle par Honnacourt ; Bergues : R.C. Berguois 21, rue Nationale ; Roubaix : R.C., 21, Grand Place, Roubaix ; Trélon : Directeur d'école ; Seclin : La Sellinoise, 115, rue d'Arras ; Le Cateau : S.C. rue Maréchal Mortier ; Provin : U.S. Provinoise.

27 juin. — Denain : Denain Athlétique, 121, rue Merrheim, Escaudain.

11 juillet. — La Madeleine : Jeunesse Sportiva Madeleinoise, 60, avenue Joffre, La Madeleine.

Les meilleures études par correspondance

se font à l'ECOLE DES SCIENCES ET ARTS qui a réalisé, dans la technique de l'enseignement par correspondance une véritable révolution.

Se célèbre méthode de culture mentale **DUNAMIS**, basée sur les découvertes les plus récentes de la psychologie appliquée, permet à chacun, moyennant 20 ou 30 minutes par jour d'entraînement attrayant, de développer ses facultés, d'attention, d'imagination, de mémoire de volonté, d'acquérir la confiance en soi, de décupler ses chances de succès. Demendez la brochure gratuite N° 30.

La méthode **PHONOPOLYGLOTTE**, pour l'étude pratique et attrayante des langues etrenganes, méthode qui combina les eventages de l'enseignement par correspondence et phonographe, vous apprendra à parler, à lire, à écrire l'Allemand l'Angleis, l'Espagnol, l'Italien. Demendez le brochure gretuite N° 31.

Le Cours de **DESSIN** fere de vous, sans exercices fastidieux, un véritable artiste capable, non seulement de noter un croquis rapida, mais de dessiner par n'importe quel procédé (crayon, plume, fusain, etc...) un paysage, une nature morte un portrait. Demandes le magnifique album illustré « Vie Nouvelle » N° 32.

Le Cours pratique d'**ELOQUENCE** voue donnere le moyan de vous exprimer en public dans les termes les plus persuesifs et vous affranchira, si vous en êtes affligé de la funeste timidité. Demandez la notice N° 33.

Si vous avez le goût des affaires, le Cours **PUBLICITE** mettra à votre disposition, dans des leçons passionnantes, tous les secrets de la technique publicitaire vous permettant ainsi, soit de vous créer une brillente situation dans cette branche soit de développer dens des proportions inespérées le volume de vos effaires. Demandez la notice gretuite N° 34.

Si vous désirez faire des **ETUDES PRIMAIRES ou SECONDAIRES**, n'oubliez pas que l'efficacité de l'enseignement de l'Ecole des Sciences et Arts est consacrée par les nombreux et brillants succès que remportent ses élèves au **Bravet Elémentaire, au Bravet d'Etudes Primaires Supérieures** et aux diverses séries du **Baccalauréat**. Demandez, selon votre désir, l'envoi gratuit de la brochure N° 35 relative aux **Etudes Primaires** ou de la brochure N° 36 relative eux **Etudes Secondaires**.

ÉCOLE DES SCIENCES ET ARTS

6t, Boulevard des Belges à LYON (Rhône) — **16, rue du Général Malleterre à PARIS (XVIe)**

BOURSE DE PARIS du 25 Mai 1943

Fonds d'Etat Français. — 3 %, 96,25 ; 3 % am., 98 ; 4 % 1917, 105,25 ; 4 % 1918, 102,75 ; 5 % 1920, 139,70 ; 4 1/2 % 1932 A, 103,90 ; 4 1/2 % 1932 B, 102,85 ; 5 % 1942, 95,25 ; 3 1/2 % 1942, 96,65 ; Cais. Aut, 5 % 1938, 122,80 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1,302 ; Obl. Trés. 4 % 1934, 1,200 ; P.T.T. 4 1/2 % 1929 C/500, 525 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B, 141,40 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1934, 1,090 ; Bons Trés. 4 % 1935, 1,100 ; Caiss. Aut. Tab., 1,026.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919, 637 ; 1920, 582 ; 1934, 1,121 ; 1935, 1,115.

Foncières et Communales. — Fonc. 1885, 349 ; Fonc. 1885, 407 ; Com. 1891, 361 ; Com. 1892, 462 ; Fonc. 1895, 445 ; Com. 1899, 407 ; Fonc. 1905, 435 ; Com. 1906, 419 ; Fonc. 1909, 213 ; Com. 1912, 212 ; Fonc. 1913 3 1/2 %, 430 ; Com. 1930 4 %, 1,010 ; Fonc. 1930 4 1/2 %, 973 ; Com. 1931, 1,005 ; Com. 1931-32, 1,000 ; Com. 1932, 1,025 ; Emp. 1933, 1,057 ; Com. 1942, 1896.

Actions françaises. — Equa de Fce, 28,000 ; Compt. Esc., 2,275 ; Crédit Fonc., 7,020 ; Crédit Lyon., 3,650 ; Crédit du Nord, 712 ; Sté Gle, 3,040 ; Suez (act.), 47,500 ; Nord, 2,150 ; Tram Lille-Ra-Tg, 470 ; El. et Gaz du Nord, 980 ; Electr du Nord, 840 ; Energie Ind., 4,160 ; Nord Lum., 2,355 ; Thom. Houston, 816 ; Cie Gle Ind. Text., 3,000 ; Le Blan, 1,675 ; St Frères, 1,680 ; Gaz N.-E., 1,830 ; Aciéries de Longwy, 1,100 ; Aciéries de Micheville, 2,300 ; Aciaries du Nord, 697 ; Aciéries de Sambre et Meuse, 850 ; Arbel, 2,800 o. ; Conatr. Nord-France, 1,520 ; Fives-Lille, 2,104 ; Forges N.-E., 1,790 ; Jeumont (act.), 990 ; Jeumont (part), 2,749 ; Fco-Belge Mat. Ch. Fer, 10,250 ; Ste-Fourn. P.-à-Mousson, 8,400 ; Denain-Anzin, 4,900 ; Louvroil Montbard, 1,101 ; Métaux, 4,700 ; Peugeot, 1,718 ; Senelle Meubeuge, 2,065 ; Béthune, 4,100 ; Aniche, 5,700 ; Anzin, 2,200 ; Bleuzy, 5,695 ; Carvin, 3,590 ; Courrières, 1,301 ; Dourges, 3,200 ; Escarpelle, 4,875 ; Lens, 1,654 ; Marles, 1,850 ; Ostricourt, 6,290 ; Vicoigne, 2,053 ; Mokta El Hadid, 16,800 ; Nickel, 3,170 ; Ouenza, 6,900 ; Lille Bonn. (prior.), 1,050 ; Lille Bonn. (ord.), 750 ; Air Liquide, 3,005 ; Glaces Nord France, 14,300 ; Kuhlmann, 2,325 ; Pollet et Chausson, 5,000 ; Caout Indochine, 2,290 ; Cultures Trop., 455 ; Terres Rouges, 1,400.

Villa de Paris. — Ville de Paris 1871, 510 ; 1875, 514 ; 1876, 522 ; 1892, 333 ; 1894-96, 333 ; 1896, 390 ; 1899, 261 ; 1904, 383 ; 1910 2 3/4 %, 357 ; 1910 3 %, 307 ; 1912, 297 ; 1929, 1,016 ; 1930, 995 ; 1930 lots, 986 ; 1931, 966 ; 4 % fortif., 968 ; 1932, 1,012 ; 1942 3 1/2 %, 4,780.

Valeurs françaises (obligations). — Dép. Nord 4 %, 1931 oct., 2,027 ; 4 %, 1931, 947 ; 5 %, 1935, 1,050 ; 5 1/2 %, 1936, 1,035.

Un vrai velours pour les ESTOMACS FRAGILES

Jamais de digestion laborieuse après une tasse de DULCIA !

L'agar, mais nourrissant grâce aux farines fraîches de céréales, aux germes "vivants" et au cacao qu'il contient, DULCIA est un aliment de choix pour les estomacs les plus délicats. Et son goût exquis met en appétit !

DULCIA

l'aliment de digestion facile

LABORATOIRES DULFRANCE

BOURSE DE LILLE du 25 Mai 1943

Charbonnage — Albi, 2,760 ; Albi (part), 5,100 ; Aniche, 5,755 ; Anzin, 2,200 ; Béthune, 40,010 ; Béthune (1/10), 4,110 ; Bleuzy, 5,700 (of.) ; Bruay (coup. de 10), 630 ; Carvin, 3,900 ; Clarence, 570 ; Commentry (Jce), 2,995 ; Courrières, 1,305 ; Dourgee, 3,250 ; Escarpelle, 4,975 ; Lens A, 1,650 ; Liévin, 975 ; Marles, 1,896 ; Ostricourt, 6,300 ; Thivencelles, 675 ; Vicoigne, 2,085.

Banques. — C.D.N., 790 ; Union Mines, 595 (of.)

Eaux - Transports — E.L.R.T. 430 ; Lyon, des Eaux (cap), 3,100 ; Lyon, des Eaux (Jce), 2,200 ; Pierchon, 625 (d.).

Electricité. — Artésienne, 550 ; Béthunoise, 645 ; Boulonnaise, 1,225 (d.) ; Contin. du Gaz, 3,400 ; Elect. Gaz Nord, 1,000 ; Electr. Nord, 840 ; Energ. Nord France, 560 ; Gaz d'Hersin, 960 ; La Roubaisienne, 5,850 ; Sect. Billy, 1,490 (d.)

Métallurgie. — Blanc-Misseron (ord.), 325 (of.) ; Blanc-Misseron (prior.), 1,350 (d.) ; Aciérie de Longwy, 1,120 (of.) ; de Micheville, 2,275 (of.) ; du Nord, 712 ; Sambre et Meuse, 680 (of.) ; Arbel, 2,850 (of.) Chant. France, 1,730 (of.) ; Atel. Nord France, (1,490 (of.) ; (part.), 1,175 (of.) ; Autos chen., 108 ; Biache 1,650 ; Call, 1,100 ; Delattre, 550 ; Denain-Anzin, 4,875 ; Electro-Métal., 470 (of.) ; Fives-Lille, 2,180 ; Marine, 1,440 ; Nord-Est, 1,810 ; Fco-Belge, 10,400 (of.) ; Jeumont, 975 ; Louvroil, 1,139 ; Saint-Sauveur, 1,060 ; Saulnes, 3,375 ; Senelle, 2,130 ; Tubes de Val., 1,150.

Entreprises et Matér. Constr. — Carr. Dumont Vireux, 65 (d.) ; Chaux et Cim. Laferge, 14,600 ; (action B 300), 5,250 ; Ciments du Boul., 1,930, en liquid., (of.) ; Portland, 36,000 ; (part.), 37,300 ; Cim et Chaux hydraul., 1,500 (d.) ; Cim. Franc. et Portl. Boul., 10,400 (d.) (jouiss.), 9,800 ; La Loiene, 1,380 ; Pollet et Chausson, 4,950 ; (part), 4,150 (of.) ; Super Cim. Boulonnais, 235 (d.).

Produits chim., Utilarias, Verraries. — Air liquide, 3,005 ; (part), 17,150 ; Engr. d'Auby, 50 ; Glaces Nord France, 14,300 ; Hullee, goudrons et dérivés, 5,650 ; Kuhlmann, 2,360 ; Oxhydrique française, 330 ; Pechiney, 5,350 ; Prod. Organo Chim., 1,310 ; Rhône Poulenc, 3,850 ; Saint-Gobein Chauny et Ciney, 7,555 ; Usin. de L'bercourt, 1,025 (d.).

Coupons annexés. — 1-6-43 : Chemins de fer économiques du Nord (ord.), n° 30, coupon, brut 15 ; net à payer : nom, 10,50, port, 9,25 (prior.), n° 23 ; coupon : brut 15 ; net à payer : nom, 10,50, port, 9,20. Consortium du Nord (action), n° 10, coupon : brut, 9 ; net à payer : nom, 6,30, port, 1,50. Pierchon et Cie, n° 3 ; coupon : brut, 27,50 ; net à payer : nom, 19,25, port, 16,75. Tramways de Lille et Banlieue, (capital), n° 56 ; coupon ; net à payer, nom 31,80, port, 26,80 ; (jouissance), n° 27 ; coupon : net à payer, nom, 13,67, port, 12,87. Mines d'Anzin (act. anciennes) : n° 38 ; coupon : brut, 35 ; net à payer : nom, 24,56, 17,42 ; (act nouvelles) ; coupon : brut, 35 ; net à payer : nom, 18,86, port, 16,059. Mines d'Albi (action) ; n° 56 ; coupon : brut, 32,50 ; net à payer : nom, 22,75, port, 7,355 ; (part.) ; n° 22 ; coupon : brut, 58,75 ; net à payer : nom, 41,125, port, 31,362.

L'ELECTRICITÉ s'apprend aussi... par CORRESPONDANCE

Lisez mes Correspondances
Ecole Centrale de T.S.F.
SECTION ELECTRICITE
12, rue de la Lune, PARIS

ECOLE CENTRALE de T.S.F
12 rue de la Lune - Paris

CONCOURS DES RITOURNELLES

De Monsieur **ELIE FROSSAR**, à **Mantes** (qui gagne déjà 1.000 frs tout en conservant toutes ses chances pour le Concours final doté de 100.000 frs de prix)

A chanter sur l'air du **Furet** :

Ils courent, ils courent les billets
De la Loterie Nationale,
Ils courent, ils courent les billets
Les billets de la Lot'rie...
On les demand' par ici
Et on les demand' par là
Les billets des 2 séries
Série B et série A
Ils courent, ils courent les billets
De la Loterie Nationale.
Tout le monde en veut des billets,
Des billets de la Lot'rie...

La Loterie Nationale vous donne une chance de plus.

Un peu d'inspiration et votre ritournelle peut d'abord être insérée dans la Presse, ce qui vous rapportera 1.000 frs et gagner ensuite la finale du Concours des Ritournelles (Premier prix : 40.000 frs).

Envoyez votre ritournelle au Service des Concours de la Loterie Nationale Boîte postale N° 2 à Paris.

LOTERIE NATIONALE

Tirages financiers

VILLE DE PARIS 2 1/2 % 1904

Le N° 298.413 gagne 100.000 fr.
Le N° 270.954 gagne 10.000 fr.
Le N° 18.766 gagne 10.000 fr.
Dix numéros gagnent chacun 1.000 fr.

VILLE DE PARIS 4 % 1931

Le N° 475.374 gagne un million.
Le N° 527.474 gagne 500.000 fr.
Les numéros 635.074 et 924.674 gagnent 250.000 fr.
Les numéros 864.674 et 107.674 gagnent 100.000 fr.
Dix numéros gagnent chacun 10.000 fr.
Quinze numéros gagnent chacun 5.000 fr.

COMMUNALES 4 % 1931-32 (1re tranche)

Le N° 422.859 gagne 500.000 fr.
Le N° 211.548 gagne 50.000 fr.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 20.000 fr. : 175.539, 286.303, 966.876, 457.954.
Soixante numéros gagnent chacun 5.000 fr.

COMMUNALES 4 % 1931-32 (2e tranche)

Le N° 2.462.589 gagne 500.000 fr.
Le N° 2.300.244 gagne 50.000 fr.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 20.000 fr. : 2.221.628, 2.612.695, 2.421.465, 1.836.568.
Soixante numéros gagnent chacun 5.000 fr.

4 % AMORTISSABLE 1934

Vichy, 25. — Le 5 juin 1943 aura lieu le tirage au sort des quatre séries du fond 4 % amortissable 1934 dont les titres seront remboursables à compter du 16 juillet 1943. Ce tirage aura lieu dans l'immeuble de la dette publique, rue du Bac, à dix heures du matin.

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

L'Assemblée Générale, tenue le 22 Mai, sous la présidance de M. Guireud, Président Directeur Général, a approuvé à l'unanimité le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice 1942 et décidé la répartition d'un dividende de 30 fre par action.

Le rapport du Conseil rappelle qu'au cours de l'exercice 1942, le capital a été porté de 350 é 525 millions. Il indique que les dépôts ont atteint 18,4 milliards au 31 décembre, en augmentation de 25 pour cent.

CRÉDIT LYONNAIS

Bilan au 31 Mars 1943

L'augmentation de 9.706 millions qui ressort de la comparaison du total des bilans eu 28 février et 31 mars porte à concurrence de 312 millions eur les comptes de chèques et de 1.006 millions sur les comptes courants.

En regerd de ces mouvements, les comptes courants accusent, à l'actif, un «élèvement de 257 millions et les avances at débiteurs divers de 971 millions. Les postes Encaisse et Portefeuille effets se chiffrent respectivement à 3.028 millions et 28.381 millions, en augmentation de 212 et 168 millions.

FINIES les DOULEURS avec FINIDOL

l'anti-rhumatismal moderne

Tres Phies Laboratoires SALVOXYLA ROCHECORBON (Ind. L) Visa 1082 R.793.

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BOULOGNE-SUR-MER. — Par jugement contradictoire du 21 avril 1943, les nommés : 1) **AGHTE** Joseph-Benoit, 45 ans, né à Wormhoudt, le 27-7-1897, négociant, demeurant à Krochte ; 2) **AGHTE** Peul, 35 ans, né à Wormhoudt, le 7-4-1907, négocient, demeurant à Calais, 13, rue Vincent ; 3) **THIRY** Lucien-Geston, 44 ans, né à Roubeix, le 6-10-1896, cefetier, demeurent à Calais, 24, rue des Fieurs ; 4) **SCHAEFER** Anne, femme THIRY, 42 ens, née à Frei-Weinhe... (Allemagne) le 23-5-1900, débitante de boissons, demeurant à Calais, 24, rue des Fieurs ; 5) **LE BRET** Robert, 26 ans, né à Sanvir, le 12-6-1916, cafetier, demeurant à Calais, 73, rue Aristide Briand ; 6) **MOLLER** Jean-Cerl, 22 ens, né à Calais, le 25-1-1920, mécanicien dentiste, demeurant à Calais, 10, rue de la Pesserelle ; 7) **PRUDHOMME** Léon-Jasu, 27 ans, né à Calais, le 30-4-1915, garçon boucher, demeurant à Calais, 55, Bd Lafayette, ont été condamnés pour : hausse illicite, vente sans tickets, marché noir et complicité, délits commis à Calais, en octobre 1942, respectivement à : 1er) 3 ans d'emprisonnement, 3 millions d'amende, 10 ans d'interdiction de profession d'épicier ; 2e) six mois d'emprisonnement, 20.000 fr. d'amende ; 3e) 1 an d'emprisonnement, 200.000 fr. d'emende ; 4e 2 mois d'emprisonnement, 5.000 fr. d'emende ; 5e) 8 mois d'emprisonnement, 50.000 fr. d'amende ; 6e) 8 mois d'emprisonnement, 5.000 fr. d'emende ; 7e) 8 mois d'emprisonnement, 5.000 fr. d'emende, et à la confiscation des merchandises saisies. — Le Tribunal ordonne l'insertion du dispositif du présent jugement dans les journaux « Le Phare de Calais », « Le Télégremme », « Le Petit Dunkerquois », « Le Réveil du Nord », « Le Grand Echo du Nord », sans que le coût des présents affichages et insertions puisse excéder la somme de 10.000 francs. Le tout par application des lois des 21-10-1940 modifiée par celle du 11-8-1942 ; 13-8-1940 ; 26-4-1941 ; Loi du 14-9-1941, 194 C 1 C. — Pour extrait conforme délivré par le Greffier dudit tribunal soussigné : NOLLE. — Vu au Parquet, Le Procureur de la République : RIART. 23 393

Etudes de Me Eugène VOUTERS, docteur en droit avoué, demeurant à Saint-Omer, 57, place du Maréchal Foch (successeur de Me Louis MALLET) et de Me DEBREYNE, notaire à Vieille-Eglise (successeur de Me QUENNELLE), Commune de OYE-PLAGE. — **A vendre** par licitation le JEUDI 1er juillet 1943, à 15 heures (heure allemande) en une salle de l'Etablissement de Monsieur Peul DUSAUTOIR-BUTEZ, à Oye-Plage, et par le ministère de Me DEBREYNE, notaire à Vieille-Eglise, commis à cet effet, — COMMUNE D'OYE-PLAGE : Un manoir en mauvais état, comprenant meison, chambre et autres petits bâtiments de la contenance de 4 ares 22 centiares, d'après titres, de terrain en fonds, cour et jardin, tenant du midi à le vieil route de Calais à Gravelines. Mise à prix : 1.800 fr. Vente dudit immeuble ordonnée par jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saint-Omer, le 4 décembre 1942, enregistré. Entre : 1) Monsieur François-Louis-Joseph LECLERCQ, ménager, demeurant à Bourbourg-Campagne (Nord) route du Gulndal, époux de dame Virginie-Elisabeth-Marie QUELLERIE ; 2) Mme Marie LECLERCQ, ménagère, demeurant à Oye-Plage. Veuve en Ires noces non remariée de Monsieur BECUWE. Demandeurs avent Me VOUTERS, pour avoué. Et : Mme Julie LECLERCQ, sans profession, demeurant à Grand-Fort-Philippe chez Monsieur CAPELIER, Vve en Ires noces non remariée de Monsieur Isaec SOLBRY. Défenderasse défaillante. Cahier des charzer déposé en l'étude de Me DEBREYNE, notaire à Vieille-Eglise. Pour tous renseignements, s'edresser en ladite étude et en celle de Me Eugène VOUTERS avoué poursuivant la vente.

SUSPENSION DES DELAIS : Tout intéressé à l'égard duquel il n'est pas intervenu une ordonnance levant la susepnsion des délais, peut, dans le mois des présentes, former opposition motivée à cette levée par lettre recommandée adressée au Greffe du Tribunal civil de Saint-Omer. La présente disposition de cette insertion est faite en exécution de l'article 4 du décret du 29 novemnre 1939 et en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur la Président du Tribunel civil de Saint-Omer, en date du 25 mai 1943. — **Autorisation préfectorale** : Seules les personnes qui ont préalablement obtenu l'autorisation de Monsieur le Préfet du Pes-de-Calais en vertu de la loi du 26 novembre 1940, pourront se rendre adjudicateires. Il leur faudra pournhtenir cette autorisation s'adresser à Me DEBREYNE, notaire à Vieille-Eglise dans les plus brefs délais. Pour visiter l'immeuble, s'adresser à Me DEBREYNE notaire à Vieille-Eglise. Rédigé par l'avoué poursuivant soussigné. Saint-Omer, le 25 mai 1943 (signé) : Eugène VOUTERS Enrexistré à Saint-Omer, le 25 mai 1943. Reçu : 30 fr. Le Receveur : BESSODES. 18 499

Etude de Me J. LUTUN, avoué à Hazebrouck — Assist. Judic. Décis. du 23 janvier 1941. Bureau d'Hazebrouck. **Séparation decorps**. D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instence d'Hazebrouck, le sept janvier mil neuf cent quarante-trois, enregistré signifié et passé en force de chose jugée. Entre : Madame Germaine PICKAERT, ménagère, demeurent à Nieppe, 2, place de l'Eglise, ensistée judiciaire Demanderesse au principal défenderesse à l'opposition comparant et concluant par Me Joseph LUTUN, avoué, d'une part ; et : Monsieur Jules BOSSU, domicilié à Niappe, mais résidant actuellement à Condé-sur-Noireau (Calvados) rue ès-Chiens. Défendeur au principal, demandeur à l'opposition comparant et concluant par Me LAURENT, avoué, d'autre part. Il appert que la séparation de corps a été prononcée entre lae époux BOSSU-PICKAERT, au profit de la femma et aux torts exclusifs du mari. — Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné, le 15 mai 1943 (signé) : Joseph LUTUN. 18 [illegible]

Etude de Me Pierra SIX, avoué à Lille, 9, rue de Puébla, successeur de Me J. GODRON. — **Saisie immobilière sur DURIEZ.** — VILLE DE SECLIN, rue de Lille, numéro 195. **MAISON à usage d'habitation à vendre, le Mercredi 23 juin 1943, à 14 heures, au** Pelais de Justice (Autorisation préfectorale indispensable pour ecquérir). Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoués. — **Mise à prix : 30.000 francs.** — **Pour tous renseignements, s'adresser** : 1) Au Greffe du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, où est déposé le cahier des cherges ; 2) A Me SIX, Avoué, successeur de Me GODRON, poursuivant le vente, demeurant à Lille rue de Pueble, numéro 9. 18 430

Etude de Me Charles BUISSET, avoué à Cambrai, VILLE DE BRESLES (Oise) - Arrondissement de Beauvais. — Vente par suite de licitation. **UNE MAIEON** bourgeoise, sise à Bresles, rue de Chantilly, avec dépendances, cour et jardin, le tout d'une contenance de 32 ares 06 centiares. L'adjudication aure lieu le lundi 5 juillet 1943, à 14 heures 30, à Cambrai, en l'étude et par le Ministère de Me Joseph PAGNIEZ, notaire à Cambrai (Nord), commis à cet effet en présence de Me DESTRÉ, notaire à Cambrai. En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunel civil de Cambrai, le 29 janvier 1943, enregistré. Et eux taquête, poursuites et diligences de : 1) Mme Lucilue - Rose - Alice MARIEL, négociante, demeurant à Cambrai, 5, place Aristide Briend, Veuve de Monsieur Eugène - Amédée BEAUCOUSIN ; 2) Monsieur Charles-Henri HEQUET, demeurent à Saint-Quentin, rue de Guise, numéro 76 bis « agissant au nom et en qualité de tuteur naturel et légal de sa fille mineure Andree-Denise HEQUET, née à Coudekerque-Branche, le 3 juin 1922, de son union avec Mme Suzanne BEAUCOUSIN, as defunte épouse » ; 3) Mme Isberghe-Germaine-Louise LECOMTE, demeurant à Cambrai, avenue de la Victoire, numéro 37, Veuve de M. André-Pierre BEAUCOUSIN, « agissant au nom et en quelité de tutrice naturelle et légale de ses enfants mineurs Pierre-André BEAUCOUSIN, né à Cambrai, le 23 juin 1924 ; Thérèse-Madeleine-Isberghe BEAUCOUSIN, née à Cambrai, le 28 août 1925 ; Michel-Jean-Pierra BEAUCOUSIN, né à Cembrai, le 4 octobra 1935, de son union avec M. André-Pierre BEAUCOUSIN, son défun mari ». Co-licitants ayant pour avoué Me BUISSET. En présence où elle dûment appelée de : Madame Louise-Rose-Alice MARIEL, négociante, demeurant à Cambrai, 5, place Aristide Briand, Veuve de M. Eugéna-Amédée BEAUCOUSIN, « reprise en sa qualité de subrogée tutrice des mineurs Andree-Denise HEQUET ; Pierre-André BEAUCOUSIN, Thérèse-Madeleine-Isberghe BEAUCOUSIN et Michel-Jean-Pierre BEAUCOUSIN, susnommés ». Il sera procédé aux jour, heures et lieu susindiqués, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux de l'immeuble dont la désignation suit : DESIGNATION : **Ville de Bresles** (Oise) - Arrondissement de Beauvais : **Une MAISON** bourgeoise, sise à Bresles, rue de Chantilly, construite en pierres et briques, couverte en ardoises, élevée sur cave et sous-sol, comprenant eu rez-de-chaussée : vestibula, salle à manger, cuisine, bureeu, salon, véranda sur le jardin ; eu premier étage, quatre chambres et cebinets de toiletta grenier eu-dessus dens lequel est une chembre de domestique; jardin anglais sur le devant ; jardin potager derriere plentés d'arbres fruitiers et arbustes et entourés de murs avec grilla en fer à l'entrée. Puts avec pompe, buenderie, cabinets d'eisance, lapinières, poulailler. Terrain non clos darrière et sur la côté de ladite maison. Le tout contenent y compris l'emplecement des bâtments 22 ares 06 centiares environ d'après titres figûre eu cedastre sous les numéros 1.024, 1.022 et 1.021 pour une contenance de 28 ares 70 centiares.

MISE A PRIX. — Indépendamment des charges, clauses en conditions du cahiar des cbarges, ces enchères seront reçues sur la mise à prix de CENT MILLE FRANCS, ci..... **100.000 fr.**